

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183 17 juin 2006

SOMMAIRE

@vantage S.A., Munsbach	Franck Backerfeld Investissement S.A., Mamer 5	6770
Atlantica Yacht Insurance, S.à r.l., Luxembourg 56742	Franck Backerfeld Investissement S.A., Mamer 5	6770
Atout S.A., Luxembourg 56766	Fun Invest Group S.A., Luxembourg 5	6767
Atout S.A., Luxembourg 56767	Gencor S.A., Luxembourg 5	6781
Aurinvest S.A., Luxembourg 56780	Golden Gate S.A., Luxembourg 5	6760
B.S.A. Conseil, S.à r.l., Business Services & Advi-	Golden Gate S.A., Luxembourg 5	6760
sory, Luxembourg	Hastings & Cornwall S.A., Luxembourg 5	6767
Bedrock Global Holding S.A 56751	HEPP III Luxembourg Master, S.à r.l., Luxem-	
Bestseller Retail Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	bourg 5	6739
bourg 56768	HEPP III Luxembourg Master, S.à r.l., Luxem-	
Bestseller Retail Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		6741
bourg 56769	Hilton PCB, S.à r.l., Luxembourg 5	6776
CDRD Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-		6777
bourg 56755	Huislux Investments S.A., Kockelscheuer 5	6778
CDRD Investment (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxem-	Huislux Investments S.A., Kockelscheuer 5	6779
bourg 56760	I.A.L. Internet Agentur Luxemburg, S.à r.l., Lu-	
CDRD Investment (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxem-	xembourg	6744
bourg 56763	I.M.E.C., International Medical Equipment Consul-	
Cegedel International S.A., Strassen 56748	ting S.A., Wintrange 5	6769
Cegedel Participations S.A., Strassen 56744	I.M.E.C., International Medical Equipment Consul-	
Cegedel S.A., Strassen 56748	ting S.A., Wintrange 5	6770
Cheltine S.A., Luxembourg56768	IB Finance S.A.H., Luxembourg 5	6739
Cobasol, S.à r.l., Bascharage 56763	Immodun, S.à r.l., Strassen 5	6761
Colonnade Holdco N° 5 S.A., Luxembourg 56781	Immodun, S.à r.l., Strassen 5	6762
CVC Capital Partners (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	International Wine Corporation, S.à r.l., Luxem-	
xembourg	· ·	675
Damro Technology, S.à r.l., Niederanven	,	6772
Damro Technology, S.à r.l., Niederanven	, 3	6772
DMT, S.à r.l., Luxembourg	3 ,	6782
EDI.STRA, S.à r.l., Luxembourg 56764	Montrachat Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	.,,,,
Egoli Property S.A., Luxembourg 56748	•	6779
Eunergo S.A., Luxembourg	Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg, S.à r.l., Lu-	
Eurasia Structured Finance No. 1 S.A., Luxem-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	6741
bourg	Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	
Eurasia Structured Finance No. 1 S.A., Luxembourg		6741
<u> </u>	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	6738
Extra Stone Holding S.A., Luxembourg 56773		6751
FLG S.A., Fortis Lease Group, Luxembourg 56749		6754
FLG S.A., Fortis Lease Group, Luxembourg 56750	<i>,</i>	6781
Fortis Luxembourg-Vie S.A., Luxembourg 56762	Ouest Management, Sicay, Luxembourg 5	6780



Rav S.A., Luxembourg	56774	Software Development Services S.A., Steinfort	56738
Real European Estate (Luxembourg) S.A., Luxem-		Superhighway Systems Holding S.A., Luxembourg	56750
bourg	56775	T.S.S. Investissement S.A., Luxembourg	56745
Repco 4 S.A., Luxembourg	56742	Talents International Fund Management Company	
Sailmore Marine S.A., Luxembourg	56765	S.A., Luxembourg	56754
Skyfield Luxembourg S.A., Luxembourg	56777	Talents International Fund Management Company	
Skyfield Luxembourg S.A., Luxembourg	56777	S.A., Luxembourg	56754
Société Européenne de Promotion Commerciale,		Talos International S.A., Luxembourg	56739
S.à r.l., Liefrange	56759	Union Textiles A.G	56751
Société Européenne de Promotion Commerciale,		V.O.G. Participations S.A., Luxembourg	56744
S.à r.l., Liefrange	56760		

SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières. R. C. Luxembourg B 53.745.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(030983/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

ONE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 42.784.

Extrait du procès-verbal de l'assemblee générale ordinaire du 12 janvier 2006

Les actionnaires de la société one FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance de la démission des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron, demeurant toutes les 3 professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ainsi que du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED, avec siège social à Suite 3, Marylebone Lane, 54-56 W1U 2NU London.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente:

- Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Roland de Cillia, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire, pour une durée de six ans, à la fonction de nouveau commissaire aux comptes:

- La société KARTHEISER MANAGEMENT, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de transférer le siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06947. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031752/510/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.



IB FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 16.007.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2006, Mme Charlotte Lies, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, et M. Pierre Malevez, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de l'Administrateur Mme Stéphanie Misonne et de l'Administrateur et Président M. François Moes, démissionnaires. M. Pierre Malevez est appelé aux fonctions de Président du Conseil d'administration. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour IB FINANCE, Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / M. Revelant

Attaché de direction / Attachée de direction

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030680/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TALOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. MALORAN S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 57.637.

Extrait de l'assemblée généale extraordinaire du 24 août 2005

L'assemblée Générale accepte la démission de M. Marc Van Keymeulen de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030772//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.984.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 106.142,

acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on June 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1214 of November 16, 2005, and which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 23, 2005, publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 47,500.-), from two hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 251,975.-) to two hundred ninety-nine thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 299,475.-) by the issue of one thousand nine hundred (1,900) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.



The shares newly issued are entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 47,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at two hundred ninety-nine thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 299,475) represented by eleven thousand nine hundred seventy-nine (11,979) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1.800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.142,

agissant en son nom propre ainsi qu'en celui de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, un fond commun de placement régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1214 du 16 novembre 2005, et qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 23 décembre 2005, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.984, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante et un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 251.975,-) à deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 299.475,-) par l'émission de mille neuf cents (1.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises sont entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 299.475,-) représenté par onze mille neuf cent soixante-dix-neuf (11.979) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2006, vol. 436, fol. 7, case 3. – Reçu 475 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2006. H. Hellinckx.

(032311/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2006. H. Hellinckx.

(032312/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

NABI BIOPHARMACEUTICALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 102.597.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 14 avril 2005 que:

- Monsieur Jan Rottiers, né le 31 octobre 1964 à Naples en Italie, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Monsieur Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme en Belgique, résidant au 63, rue de Marvie, 6600 Bastogne en Belgique, a été nommé gérant de catégorie B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031652/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

NABI BIOPHARMACEUTICALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 102.597.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 mars 2006 que:

- M. Georges Deitz, Associé, demeurant 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Luxembourg, le 8 juin 1958,
- M. Pascal Noël, Associé, demeurant 27, rue Père Conrad, L-1353 Howald, Luxembourg, né à Thionville (France), le 31 mai 1962,

ont été élus gérants de catégorie B de la société en remplacement de:

- Monsieur Alain Lam, né le 28 février 1969 à Rose Hill, lle Maurice, résidant au 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch, Luxembourg, et
- Monsieur Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme en Belgique, résidant au 60, rue de Marvie, 6600 Bastogne, Belgique.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031654/727/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.



ATLANTICA YACHT INSURANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 102.982.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 13 mars 2006

«Pursuant to Article 3 of the Company's Articles of Incorporation, we decide to transfer as at 1st March 2006 the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Signed in Luxembourg this 13 day of March 2006.»

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS

Signature

Traduction en français:

Conformément à l'article 3 des Statuts de la Société, nous décidons de transférer le siège social de la société, à compter du 1^{er} mars 2006, du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030779/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

REPCO 4 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 110.756.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr David Sana, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on March 17, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

- I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 4 S.A. on September 15, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 110.756. The articles of association have been amended pursuant to deeds of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 4, 2005 and on December 23, 2005 and pursuant to a deed of the undersigned notary on January 30, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).
- II. The share capital of the Company amounts at EUR 342,210.- (three hundred forty-two thousand two hundred and ten Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 342,210.- (three hundred forty-two thousand two hundred and ten Euro) represented by 23,222 A Shares and 10,999 B Shares.
- III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,193,309.69 (four million one hundred ninety-three thousand three hundred and nine Euro and sixty-nine cents) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.
- IV. During its meeting dated March 17, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 85,030.- represented pursuant to the issue of 1,912 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 6,591 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.
- V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).
- VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR ENA LIMITED, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).
- VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 85,030.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXLA BIL as of March 16, 2006, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- VIII. The amount of EUR 85,030.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned
- IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1. and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:



- «5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 427,240.- (four hundred twenty-seven thousand two hundred and forty Euro), represented by 42,724 (forty-two thousand seven hundred and twenty-four) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 25,134 (twenty-five thousand one hundred and thirty-four) class A shares (the «A Shares») and 17,590 (seventeen thousand five hundred and ninety) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares»).»
- «5.3. The authorized capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,961,553.87 (three millions nine hundred sixty-one thousand five hundred and fifty-three Euro and eighty-seven cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur David Sana, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 17 mars 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 4 S.A., le 15 septembre 2005 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.756. Les statuts de la société ont été modifiés par actes passés par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 novembre 2005 et le 23 décembre 2005, et par acte passé par-devant le notaire instrumentant le 30 janvier 2006, non encore publiés Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).
- II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 342.210,- (trois cent quarante-deux mille deux cent dix euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 342.210,- (trois cent quarante-deux mille deux cent dix euros) réparti en 23.222 Actions A et 10.999 Actions B.
- III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.193.309,69 (quatre millions cent quatre-vingt-treize mille trois cent neuf euros soixante-neuf cents), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.
- IV. Lors de sa réunion du 17 mars 2006, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 85.030,- par l'émission de 1.912 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 6.591 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»).
- V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).
- VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR ENA LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).
- VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 85.030,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL le 16 mars 2006, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.
- VIII. Le montant de EUR 85.030,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.
- IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décide de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:
- «5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 427.240,- (quatre cent vingt-sept mille deux cent quarante euros), représenté par 42.724 (quarante-deux mille sept cent vingt-quatre) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 25.134 (vingt-cinq mille cent trente-quatre) actions de catégorie A (les «Actions A») et 17.590 (dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) actions de catégorie B (les «Actions B» et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions»).»



«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.961.553,87 (trois millions neuf cent soixante et un mille cinq cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-sept cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2006, vol. 536, fol. 15, case 2. – Reçu 850,30 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2006. J. Seckler.

(032345/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

I.A.L. INTERNET AGENTUR LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 59.487.

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 1er mars 2006 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030795/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

V.O.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.541.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 20 mars 2006

L'Assemblée accepte la démission de M. Thierry Schmit de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement M. Matteo Talleri, économiste, Riva Albertolli, 1, Lugano (CH), qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baué de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030873/032/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

CEGEDEL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 44.683.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Signature.

(030885//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.



T.S.S. INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 105.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 31 mars 2006

L'Assemblée accepte la démission de M. Thierry Schmit de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement M. Matteo Talleri, économiste, 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baué de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030883/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EURASIA STRUCTURED FINANCE No. 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 111.361.

In the year two thousand five, on the twenty-first of December. Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Me Laurent Lazard, attorney at law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the company EURASIA STRUCTURED FINANCE N° 1 S.A., a company having its registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, R.C.S. Luxembourg B 111.361, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 25, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

By virtue of a power given by the Board of Directors on December 8, 2005, of the Company EURASIA STRUCTURED FINANCE No. 1 S.A., prenamed.

Which decisions shall remain attached to the present deed with which it shall be filed.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

- I.- That the share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each (the «Ordinary Shares»).
 - II.- That on terms of article 5 of the articles of incorporation:

«The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitisation, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the company. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

The Board of Directors is authorised under the articles of incorporation of the company to issue additional shares of a different class (the «New Class»). The assets financed by the New Class will be part of a distinct compartment within the company, and only be available to satisfy the payment of the liabilities of such compartment. The dividend payable under the New Class will be limited to the amount of distributable profits generated by the assets of the New Class. The Board of Directors is required under the articles of incorporation of the company to update the articles of incorporation within a month of issuance of the New Class and to proceed to such actions as necessary in order to render the existence of the New Class effective vis-à-vis third parties.»

III.- That the Board of Director, prenamed, in accordance with the authority bestowed upon it by the terms of article 5 of incorporation, has approved the creation and the issue of one (1) Compartment 1 Share in registered form having a par value of hundred Euro (100,-) and the allocation of this new share to HOME CREDIT & FINANCE BANK LIMITED LIABILITY COMPANY.

So as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) by the creation and issue of one (1) Compartment 1 Share, vested with the rights and obligations defined by the Board of Directors and specified in new Article 6-1 of the Articles of Incorporation.

IV.- That still pursuant to the powers entrusted to the Board of Directors and pursuant to Article 5 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has accepted the subscription of the new Compartment 1 Share, which has been fully paid up, so that the amount of one hundred Euro (EUR 100.-) is as from now at the free disposal of the said



company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- Subscription and payment of the new Compartment 1 Share by the following entity:

HOME CREDIT & FINANCE BANK LIMITED LIABILITY COMPANY.

having its registered office in 4 Baumanskaya Street, Moscow 105005.

Payment

The amount of one hundred Euro (EUR 100.-) cash is at the disposal of the company as it has been certified to the notary by a bank statement and as has been acknowledged by the Board of Directors on December 8, 2005.

VI.- That following the realisation of this portion of the authorised share capital the article six of the articles of incorporation has to be been amended and to read as follows:

«**Art. 6.** The subscribed share capital shall be thirty-one thousand one hundred Euro (EUR 31,100.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each (the «Ordinary Shares») and one (1) compartment 1 share of hundred Euro (EUR 100) (The «Compartment 1 Share» being a New Class of shares authorized and created by the Board of Directors on December 8, 2005).

Unless otherwise specified herein, any reference to shares should include the Ordinary Shares and any New Class of shares.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares. The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 6-1. The Compartment 1 Shares entitle their holders to the distributable profits relating to Compartment 1, being a compartment created by the Board of Directors on December 8, 2005. For tax purposes, profits accrued by the company at the end of its accounting year will result in an immediate and irrevocable commitment, booked in accordance with article 89 c) of the law of March 22, 2004 on securitization as a tax deductible item, to the holders of the Compartment 1 Shares, regardless of the actual date of payment by the company of the proceeds of such commitment. These profits will be distributed in the form of dividends payable in Roubles pursuant to a decision adopted by a majority of the holders of the Compartment 1 Shares at the annual shareholders' meeting. The undistributed profits of the year in Compartment 1 will be put into a Compartment 1 Shares dividend reserve, which may only be distributed to the holders of the Compartment 1 Shares, following a decision of the holders of the Compartment 1 Shares taken at a shareholders' meeting. On liquidation of the company or of Compartment 1, any assets remaining in Compartment 1 after the claims of all the creditors of the company in relation to the transaction carried out through its Compartment 1 have either been discharged or funds have been set aside to meet these claims will be distributed to the holders of the Compartment 1 Shares.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately six hundred Euro (EUR 600.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, they signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EURASIA STRUCTURED FINANCE NO. 1 S.A., ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2005, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés en date du 8 décembre 2005 suivant résolutions du Conseil d'Administration de la société EURASIA STRUCTURED FINANCE NO. 1 S.A., prénommée.

Lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

nexes au present acte avec lequel ils seront soumis a la formalite du timbre et de l'enregistrement. Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I.- Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la société EURASIA STRUCTURED FINANCE No. 1 S.A. est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) (les «Actions Ordinaires»).

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts:

«Le conseil d'administration de la société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration



créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Le conseil d'administration est autorisé par les statuts de la société à émettre des nouvelles actions d'une classe différente (la «Nouvelle Classe»). Les actifs financés par la Nouvelle Classe vont faire partie d'un compartiment spécifique de la société, et ne seront disponibles que pour le payement des dettes de ce compartiment. Le dividende du au titre de la Nouvelle Classe sera limité au montant des profits distribuables générés par les actifs de la Nouvelle Classe. Le conseil d'administration est contraint par les statuts de la société de les modifier dans le mois suivant l'émission de la Nouvelle Classe et de procéder aux actions nécessaires pour rendre l'existence de la Nouvelle Classe opposable aux parties tiers.»

III.- Qu'en date du 8 décembre 2005, le Conseil d'Administration, conformément au pouvoir qui lui est conféré par l'article 5 des statuts, a décidé d'approuver la création et l'émission d'une (1) action de Compartiment 1, de forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et l'attribution de cette nouvelle action à HOME CREDIT & FINANCE BANK LIMITED LIABILITY COMPANY.

De façon à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-), par la création d'une (1) action nouvelles de classe 1 d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des droits et avantages tels que définis aux termes du nouvel article 6-1 des statuts de la Société.

IV.- Que toujours conformément aux pouvoirs confiés par le Conseil d'Administration et par les dispositions de l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la souscription de cette nouvelle action par la personne ci-après:

HOME CREDIT & FINANCE BANK LIMITED LIABILITY COMPANY,

avec siège social à 4 Baumanskaya Street, Moscou 105005, laquelle a souscrit à la nouvelle action nouvelle de classe A, moyennant une contribution en espèces de cent euros (EUR 100,-).

Libération

Le montant de cent euros (EUR 100,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un relevé de compte bancaire, ce qui a été confirmé par le Conseil d'Administration le 8 décembre 2005.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 6 des statuts sera dorénavant modifié et aura la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) (les «Actions Ordinaires») et d'une (1) action de Classe 1 d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (l'«Action de Classe 1» représentant la nouvelle Classe autorisée et émise par décisions du Conseil d'Administration du 8 décembre 2005).

Sauf disposition contraire, toutes références aux actions doivent inclure les Actions Ordinaires et toute Nouvelle Classe d'actions.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires. La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 6-1. Les détenteurs d'Actions Compartiment 1 ont droit aux profits distribuables relatifs au Compartiment 1, compartiment qui a été créé par le Conseil d'Administration le 8 décembre 2005. D'un point de vue fiscal, les profits accumulés par la société à la fin de son exercice comptable font l'objet d'un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé conformément aux dispositions de l'article 89 c) de la Loi du 22 mars 2005 sur la titrisation comme une dépense fiscalement déductible, envers les détenteurs d'Actions Compartiment 1, quelle que soit la date de payement par la société du montant de cet engagement. Ces profits seront distribués sous forme de dividendes payables en Roubles suite à une décision prise à la majorité simple par les détenteurs d'Actions Compartiment 1 lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Les profits annuels du Compartiment 1 non distribués seront versés dans une réserve dividende Actions Compartiment 1, suite à une décision en ce sens prise par les détenteurs d'Actions Compartiment 1 au cours d'une assemblée d'actionnaires. En cas de liquidation de la société ou du Compartiment 1, tous les actifs restant dans le Compartiment 1 seront distribués aux détenteurs des Actions Compartiment 1 une fois que les revendications de tous les créanciers de la société en relation avec la transaction menée par l'intermédiaire du Compartiment 1 auront été satisfaites ou que des fonds auront été affectés à ces créances.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de six cents euros (EUR 600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2006.

P. Bettingen.

(032477/202/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

EURASIA STRUCTURED FINANCE No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 111.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2006.

P. Bettingen.

(032478/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

CEGEDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 91.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Signature.

(030888//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

CEGEDEL (COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 4.513.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Signature.

(030890//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EGOLI PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 80.108.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 21 novembre 2005

En date du 21 novembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- 1. La démission des administrateurs suivants est acceptée avec effet immédiat:
- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, Columbus Centre, 9, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
 - SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- 2. Sont cooptés, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, en remplacement et afin de pourvoir les mandats vacants:
 - M. Jean-Claude Pick, 26, Chemin de Bellevue, CH 1005 Lausanne, Suisse;
 - M. Serge Krancenblum, 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031068/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.



FLG S.A., FORTIS LEASE GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen. R. C. Luxembourg B 105.096.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORTIS LEASE GROUP S.A. en abrégé FLG S.A., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.096, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 7 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 28 janvier 2006, ci-après la «Société».

L'assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Gabrielle Wians, conseiller juridique, demeurant à Hautscharage,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Christel Bailly, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Le Gall, chargé d'études juridiques, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation de capital à concurrence de douze millions quatre cent mille euros (EUR 12.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-quatre mille six cent trente euros (EUR 728.884.630,-) à sept cent quarante et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille six cent trente euros (EUR 741.284.630,-) par la création de cent vingt-quatre mille (124.000) actions sans désignation de valeur nominale à libérer par l'apport en nature par FORTIS LEASE BELGIUM S.A./NV de mille cinq cents (1.500) actions de la société FORTIS LEASE POLSKA Sp. z.o.o., société de capitaux de droit polonais.
 - 2. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions quatre cent mille euros (EUR 12.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-quatre mille six cent trente euros (EUR 728.884.630,-) à sept cent quarante et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille six cent trente euros (741.284.630,-) par la création et l'émission de cent vingt-quatre mille (124.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale admet à la souscription des actions nouvelles la société anonyme de droit belge FORTIS LEASE BELGIUM S.A./NV et leur libération par l'apport de mille cinq cents (1.500) actions de la société de droit polonais FORTIS LEASE POLSKA Sp. z.o.o., représentant cent pour cent (100%) du capital social de cette société.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cent vingt-quatre mille (124.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par FORTIS LEASE BELGIUM S.A./NV, société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-1082 Bruxelles, Chaussée de Gand, 1440, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles, sous le numéro B 310.464, ici représentée par Monsieur Emmanuel Le Gall, employé privé, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles le 13 mars 2006 délivrée par Messieurs Philippe Delva, Administrateur-Délégué, et Tony Pilozzi, Administrateur, en exécution d'une délibération du conseil d'administration de FORTIS LEASE BELGIUM S.A./NV en date du 13 mars 2006.

Les cent vingt-quatre mille (124.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport en nature par la société anonyme de droit belge FORTIS LEASE BELGIUM S.A./NV à la Société de mille cinq cents (1.500) actions de FORTIS LEASE POLSKA Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia (z.o.o.), société de capitaux de droit polonais ayant son siège social à Varsovie 02-676, ul. Postepu 15, NIP: 521-31-10-063 représentant 100% du capital social de cette société, évaluées à douze millions quatre cent mille euros (EUR 12.400.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 mars 2006 par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales,



lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le souscripteur déclare par son mandataire qu'il est le seul propriétaire des actions apportées par lui à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions à la présente Société.

Il garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous gages, privilèges, charges et autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement n'est requis pour effectuer le présent apport.

En particulier, il garantit qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption ou autre empêchement d'apporter les actions à la Société.

Il déclare en outre que le présent apport est fait en conformité avec les statuts de la société concernée.

Il s'engage à faire accomplir les formalités nécessaires afin que l'apport effectué ci-avant soit inscrit définitivement dans le registre d'actionnaires de la société FORTIS LEASE POLSKA Sp. z.o.o.

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales

Les parties comparantes se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales pour demander l'exonération du droit d'apport en ce que les actions apportées représentent 100% du capital social antérieurement émis d'une société de capitaux de droit polonais FORTIS LEASE POLSKA Sp. z.o.o.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital souscrit de la société est fixé à sept cent quarante et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille six cent trente euros (EUR 741.284.630,-) représenté par sept millions quatre cent douze mille huit cent quarante-cinq (7.412.845) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 12.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Wians, E. Le Gall, A.-C. Bailly, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

F. Baden.

(032361/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

FLG S.A., FORTIS LEASE GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 105.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(032362/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SUPERHIGHWAY SYSTEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 98.460.

Le bilan enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(030904//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.



UNION TEXTILES A.G., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 89.018.

Die Verwaltungsratsvorsitzende

Silvia Gudenburg-Grün, wohnhaft in 35, rue du Village, L-6140 Junglinster, Luxemburg hat ihr Mandat zum 31. Dezember 2005 niedergelegt.

Der Aufsichtskommissar LCG INTERNATIONAL A.G., mit Sitz in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg, hat sein Mandat zum 31. Dezember 2005 niedergelegt.

Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg.

Luxemburg, den 1. März 2006

LCG INTERNATIONAL A.G.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030901//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

BEDROCK GLOBAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 102.580.

Der Verwaltungsrat

Hermann-Josef Dupré, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Im Cordel 5, hat ihr Mandat zum 1. März 2006 niedergelegt. Der Aufsichtskommissar Herr Götz Schöbel, wohnhaft in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstraße 29, hat sein Mandat zum 1. März 2006 niedergelegt.

Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg.

Luxemburg, den 1. März 2006.

LCG INTERNATIONAL A.G.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030903//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PIN GROUP AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelingen, 28, Industriezone am Bann. H. R. Luxemburg B 111.151.

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg. Ist erschienen:

- 1. Herr Günter Thiel, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28 am Bann, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der PIN GROUP AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-3372 Leudelingen, Industriezone, 28 am Bann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 111.151, laut Vollmacht durch Beschluss des Verwaltungsrats im schriftlichen Umlaufverfahren vom 29. März 2006.
- 2. Herr Rodolphe Schoettel, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28 am Bann, Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der PIN GROUP AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-3372 Leudelingen, Industriezone, 28 am Bann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 111.151, laut Vollmacht durch Beschluss des Verwaltungsrats im schriftlichen Umlaufverfahren vom 29. März 2006, hier vertreten durch Herrn Günter Thiel, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht vom 29. März 2006.

Eine Kopie der Vollmacht vom 29. März 2006, sowie eine Kopie des Protokolls der Verwaltungsratsbeschlüsse im schriftlichen Umlaufverfahren vom 29. März 2006 werden gegenwärtiger Urkunde als Anlage verbleiben um mit ihr eingetragen zu werden, nachdem sie vom amtierenden Notar und den Erscheinenden ne varietur unterschrieben wurden.

Die Erscheinenden, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrats der Gesellschaft, ersuchen den amtierenden Notar folgende Aussagen zu beurkunden:

- I.- Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen am 12. Oktober 2005 durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Nummer 247, vom 3. Februar 2006, Seite 11.812.
- II.- Das jetzige gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 24.000.000,- EUR (vierundzwanzig Millionen Euro), eingeteilt in 19.200.000 (neunzehn Millionen zweihunderttausend) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents), welche voll eingezahlt sind.
- III.- Artikel 5, Absatz 2 der Satzung sieht zusätzlich zum gezeichneten Kapital ein genehmigtes Kapital von 42.200.000,- EUR (zweiundvierzig Millionen zweihunderttausend Euro), eingeteilt in 33.760.000 (dreiunddreißig Millionen siebenhundertsechzigtausend) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents) vor.

Laut Artikel 5, Absatz 3 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von 5 (fünf) Jahren, laufend vom Tag der Veröffentlichung der Gründungsurkunde, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise unter Berücksichtigung der in Artikel 5 aufgeführten Bedingungen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- oder Sacheinlage oder durch Umwandlung freier



Rücklagen und vorgetragener Gewinne, im Einklang mit den jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen, sowie mit oder ohne Agio («prime d'émission»), entsprechend den Beschlüssen des Verwaltungsrats durchgeführt werden. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Delegierten oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu akzeptieren, bzw. entgegenzunehmen. Nach jeder im Zug dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, werden Ziffer 5.1 und Ziffer 5.2 der Satzung entsprechend geändert.

Der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen bzw. genehmigen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Satzungsänderung, wie vom Gesetz vorgesehen, vorzunehmen.

IV.- Der Verwaltungsrat hat am 29. März 2006 im schriftlichen Umlaufverfahren beschlossen, die in Ziffer 16.1.1 der Aktionärsvereinbarung vom 8. September 2005 (wie abgeändert durch den 1. Nachtrag zur Aktionärsvereinbarung) vorgesehenen Einbringungen der Unternehmensbeteiligungen im Rahmen von Kapitalerhöhungen durch Ausgabe neuer namenloser Stückaktien gegen Sacheinlagen gemäss Ziffer 16.1.1 erster Absatz der Aktionärsvereinbarung vorzunehmen und umzusetzen.

In diesem Zusammenhang hat der Verwaltungsrat beschlossen, das gezeichnete Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals um insgesamt 20,- EUR (zwanzig Euro), durch Ausgabe von insgesamt 16 (sechzehn) neuen namenlosen Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von 24.000.000,- EUR (vierundzwanzig Millionen Euro), eingeteilt in 19.200.000 (neunzehn Millionen zweihunderttausend) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents) auf insgesamt 24.000.020,- EUR (vierundzwanzig Millionen zwanzig Euro), eingeteilt in insgesamt 19.200.016 (neunzehn Millionen zweihunderttausendsechzehn) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents) zu erhöhen, wobei die neu auszugebenden Aktien mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits bestehenden Aktien ausgestattet sind.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, dass diese Kapitalerhöhungen gegen Sacheinlagen und die damit verbundene Ausgabe und Zeichnung der neu auszugebenen Aktien der Gesellschaft in zwei Schritten vorgenommen und durchgeführt wird.

Eine erste Kapitalerhöhung gegen Sacheinlagen wurde am heutigen Tag (somit am 31. März 2006) gegen Ausgabe und Zeichnung von 14 (vierzehn) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents) vorgenommen.

Die Sacheinlagen, welche im Rahmen der ersten Kapitalerhöhung eingebracht werden, wurden vom Verwaltungsrat wie folgt bewertet:

Für die eingebrachten Aktien an der PIN intelligente dienstleistungen AG (Berlin, HRB 72614) wurde seitens des Verwaltungsrats ein Gesamtwert von 30.997.339,14 EUR (dreißig Millionen neunhundertsiebenundneunzigtausenddreihundertneununddreißig Euro und vierzehn cents) zurückbehalten. Die eingebrachten Aktien bilden 71,9255% des Grundkapitals der PIN intelligente dienstleistungen AG.

Für die eingebrachten Geschäftsanteile an der PUNKT DIREKTVERTRIEBS GmbH (Hamburg, HRB 93893) wurde seitens des Verwaltungsrats ein Gesamtwert von 10.105.021,78 EUR (zehn Millionen einhundertfünftausendeinundzwanzig Euro und achtundsiebzig cents) zurückbehalten. Die eingebrachten Geschäftsanteile stellen 100% des Stammkapitals der PUNKT DIREKTVERTRIEBS GmbH dar.

Für die eingebrachten Geschäftsanteile an der NET-DBS NETZWERK DEUTSCHER BRIEFSERVICE, GmbH (Düsseldorf, HRB 41320) wurde seitens des Verwaltungsrats ein Gesamtwert von 1.680.668,- EUR (eine Million sechshundertachtzigtausendsechshundertachtundsechzig Euro) zurückbehalten. Die eingebrachten Geschäftsanteile stellen 25,20% des Stammkapitals der NET-DBS NETZWERK DEUTSCHER BRIEFSERVICE, GmbH dar.

Für den zum 31. März 2006 eingebrachten Geschäftsanteil an der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH (Essen, HRB 18108) wurde seitens des Verwaltungsrats ein Wert von 6.693.668,- EUR (sechs Millionen sechshundertdreiundneunzigtausendsechshundertachtundsechzig Euro) zurückbehalten. Der eingebrachte Geschäftsanteil stellt 50,20% des Stammkapitals der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH dar.

Für den zum 31. März 2006 eingebrachten Geschäftsanteil an der THÜRINGISCHER POST SERVICE, GmbH (Erfurt, HRB 12017) wurde seitens des Verwaltungsrats ein Wert von 3.346.332,- EUR (drei Millionen dreihundertsechsundvierzigtausenddreihundertzweiunddreißig Euro) zurückbehalten. Der eingebrachte Geschäftsanteil stellt 50,20% des Stammkapitals an der THÜRINGISCHER POST SERVICE, GmbH dar.

Im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 26-1 und 32-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, waren die oben beschriebenen Sacheinlagen Gegenstand eines Berichts der unabhängigen Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Luxembourg, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch.

Dieser Bericht, datierend vom 31. März 2006 beinhaltet die folgende Schlussfolgerung:

«Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

Dieser Bericht, nachdem er ne varietur durch die Erscheinenden unterzeichnet wurde, wird gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die 14 (vierzehn) neuen Stückaktien im Zusammenhang mit der ersten Kapitalerhöhung gegen Sacheinlagen vom heutigen Tag wurden gezeichnet und voll einbezahlt durch Sacheinlagen folgender Aktien bzw. Geschäftsanteile mit Einbringungsstichtag zum 31. März 2006 durch die aufgeführten Unterzeichner:

a) Zeichnung von 4 (vier) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft durch Axel Springer Aktiengesellschaft, wobei je 2 (zwei) neue Aktien voll eingezahlt wurden durch die Sacheinlage von:



- (i) 53.385 (dreiundfünfzigtausenddreihundertfünfundachtzig) Aktien an der PIN intelligente dienstleistungen AG, mit Sitz in Berlin, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Berlin, unter der Nummer HRB 72614, im Nominalwert von je 1,- EUR (ein Euro); und
- (ii) 2 (zwei) Geschäftsanteilen an der PUNKT DIREKTVERTRIEBS GmbH, mit Sitz in Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg, unter der Nummer HRB 93893, im Nominalbetrag von 100.000,- DEM (einhunderttausend Deutsche Mark) (entspricht 51.129,19 EUR (einundfünfzigtausendeinhundertneunundzwanzig Euro und neunzehn cents)) und 1.000,- DEM (eintausend Deutsche Mark) (entspricht 511,29 EUR (fünfhundertelf Euro und neunundzwanzig cents).

Soweit der Wert der Sacheinlagen den Nominalwert der ausgegebenen Aktien übersteigt, wird der übersteigende Betrag in Höhe von insgesamt 22.709.082,72 EUR (zweiundzwanzig Millionen siebenhundertneuntausendzweiundachtzig Euro und zweiundsiebzig cents) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft gestellt.

b) Zeichnung von 4 (vier) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft durch GvH Vermögensverwaltungsgesellschaft XX mbH, wobei die 4 (vier) neuen Aktien voll eingezahlt wurden durch die Sacheinlage von 53.386 (dreiundfünfzigtausenddreihundertsechsundachtzig) Aktien an der PIN intelligente dienstleistungen AG, vorbenannt, im Nominalwert von je 1,- EUR (ein Euro).

Soweit der Wert der Sacheinlage den Nominalwert der ausgegebenen Aktien übersteigt, wird der übersteigende Betrag in Höhe von 14.603.995,- EUR (vierzehn Millionen sechshundertdreitausendneunhundertfünfundneunzig Euro) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft gestellt.

- c) Zeichnung von 4 (vier) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft durch ROSALIA INVESTMENT AG, wobei:
- (i) 1 (eine) der 4 (vier) neuen Aktien voll eingezahlt wurde durch die Sacheinlage von 9.889 (neuntausendachthundertneunundachtzig) Aktien an der PIN intelligente dienstleistungen AG, vorbenannt, im Nominalwert von je 1,- EUR (ein Euro);
- (ii) 2 (zwei) der 4 (vier) neuen Aktien voll eingezahlt wurden durch die Sacheinlage von 1 (einem) Geschäftsanteil an der WESTDEUTSCHER POST SERVICE, GmbH, mit Sitz in Essen, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Essen, unter der Nummer HRB 18108, im Nominalwert von 25.100,- DEM (fünfundzwanzigtausendeinhundert Deutsche Mark) entspricht 12.833,43 EUR (zwölftausendachthundertdreiunddreißig Euro und dreiundvierzig cents);
- (iii) 1 (eine) der 4 (vier) neuen Aktien voll eingezahlt wurde durch die Sacheinlage von 1 (einem) Geschäftsanteil an der THÜRINGISCHER POST SERVICE, GmbH, mit Sitz in Erfurt, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Erfurt, unter der Nummer HRB 12017, im Nominalwert von 12.550,- EUR (zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro).

Soweit der Wert der Sacheinlagen den Nominalwert der ausgegebenen Aktien übersteigt, wird der übersteigende Betrag in Höhe von insgesamt 11.934.727,40 EUR (elf Millionen neunhundertvierunddreißigtausendsiebenhundertsiebenundzwanzig Euro und vierzig cents) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft gestellt.

- d) Zeichnung von 2 (zwei) neuen namenlosen Stückaktien der Gesellschaft durch WAZ WESTDEUTSCHE ALLGE-MEINE ZEITUNGSVERLAG, GmbH & Co. ZEITSCHRIFTEN- UND BETEILIGUNGS KG, wobei je 1 (eine) neue Aktie voll eingezahlt wurde durch die Sacheinlage von:
- (i) 9.888 (neuntausendachthundertachtundachtzig) Aktien an der PIN intelligente dienstleistungen AG, vorbenannt, im Nominalwert von je 1,- EUR (ein Euro); und
- (ii) 2 (zwei) Geschäftsanteilen an der NET-DBS NETZWERK DEUTSCHER BRIEFSERVICE, GmbH, mit Sitz in Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf, unter der Nummer HRB 41320, im Nominalwert von 6.300,- EUR (sechstausenddreihundert Euro) und 94.500,- EUR (vierundneunzigtausendfünfhundert Euro).

Soweit der Wert der Sacheinlagen den Nominalwert der ausgegebenen Aktien übersteigt, wird der übersteigende Betrag in Höhe von insgesamt 3.575.206,30 EUR (drei Millionen fünfhundertfünfundsiebzigtausendzweihundertsechs Euro und dreißig cents) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft gestellt.

Der Nachweis des Übergangs der Aktien bzw. der Geschäftsanteile gemäss Buchstaben a), b), c) und d) wurde dem Notar vorgelegt in Form von (i) unterschriebenen Einbringungs- und Abtretungsverträgen mit Datum vom 30. März 2006, sowie (ii) einer seitens einer deutschen Anwaltskanzlei ausgestellten Bestätigung, aus welcher hervorgeht, dass die Abtretung der vorgenannten Aktien bzw. Geschäftsanteile der betreffenden Gesellschaften zum Einbringungsstichtag vom 31. März 2006 rechtswirksam unter deutschem Recht erfolgt ist.

- V.- Aufgrund der Durchführung dieser ersten Kapitalerhöhung gegen Sacheinlagen vom 31. März 2006 wurde das gezeichnete Gesellschaftskapital auf 24.000.017,50 Euro (vierundzwanzig Millionen siebzehn Euro und fünfzig cents) erhöht, das genehmigte Kapital wurde in Höhe von 17,50 EUR (siebzehn Euro und fünfzig cents), eingeteilt in 14 (vierzehn) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents) ausgenutzt. Der Betrag des genehmigten Kapitals, welches dem Verwaltungsrat in Zukunft zur Verfügung steht, ist entsprechend in der Satzung anzupassen. Somit haben die ersten beiden Absätze von Artikel 5 der Satzung ab dem heutigen Tag folgenden Wortlaut:
- «5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 24.000.017,50 EUR (vierundzwanzig Millionen siebzehn Euro und fünfzig cents), eingeteilt in 19.200.014 (neunzehn Millionen zweihunderttausendvierzehn) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents).
- 5.2 Zusätzlich zum gezeichneten Gesellschaftskapital gemäss Ziffer 5.1 wird ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft eingeführt. Das genehmigte Kapital beträgt 42.199.982,50 EUR (zweiundvierzig Millionen einhundertneunundneunzigtausendneunhundertzweiundachtzig Euro und fünfzig cents), eingeteilt in 33.759.986 (dreiunddreißig Millionen siebenhundertneunundfünfzigtausendneunhundertsechsundachtzig) namenlose Stückaktien von je 1,25 EUR (ein Euro und fünfundzwanzig cents).»

Aussage

Insoweit sich die Sacheinlagen unter Punkt IV auf eine Einlage von mehr als 65% der Aktien bzw. Geschäftsanteile der Gesellschaften beziehen, die ihren Sitz innerhalb der europäischen Gemeinschaft haben, d.h. für die Aktien an der PIN



intelligente dienstleistungen AG und die Geschäftsanteile an der PUNKT DIREKTVERTRIEBS GmbH bezieht die Gesellschaft sich auf Artikel 4.2. des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 wie abgeändert, welchen einen Erlass der Einbringungssteuer vorsieht.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die Bevollmächtigen, wurde gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Thiel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, vol. 152S, fol. 97, case 3. – Reçu 117.206,68 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 7. April 2006.

T. Metzler.

(032655/222/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

PIN GROUP AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 28, Z.I. am Bann.

R. C. Luxembourg B 111.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 avril 2006.

T. Metzler.

(032656/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.963.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 mars 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mars 2007, les mandats de Messieurs Albert Le Dirac'h, Vincent Decalf et Stéphane Wathier, Administrateurs en place.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031335//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.963.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Sociétaire et Domiciliataire

Signatures

(031339//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.



CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.625,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 77.049.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

P. Gallasin.

(030905/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

INTERNATIONAL WINE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 101.907.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- 1.- The company existing under the laws of the Principality of Andorra ARMOR S.A., having its registered office in Andorra La Vella, Passatge d'Europa 2, Etage 1 (Andorra), registered in the Commercial Companies Register of Andorra under the number 5644, book S-7, folios 13-16.
- 2.- The company existing under the laws of the Principality of Andorra ORBITA S.A., having its registered office in Andorra La Vella, Passatge d'Europa 2, Etage 1 (Andorra), registered in the Commercial Companies Register of Andorra under the number 5049, book B-1, folio 208.

Both are here represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company («société à responsabilité limitée») INTERNATIONAL WINE CORPORATION, S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 101.907, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th of July 2004, published in the Mémorial C number 992 of the 6th of October 2004, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, on the 7th of March 2005, published in the Mémorial C number 718 of the 20th of July 2005, and by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 23rd of December 2005, in process of publication.

That the appearing parties, represented as said before, are the sole present partners of the said company and that they have taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by one hundred seventy-four thousand Euro (174,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four million two hundred twenty-two thousand six hundred Euro (4,222,600.- EUR) up to four million three hundred ninety-six thousand and six hundred Euro (4,396,600.- EUR), by the issue of one thousand seven hundred forty (1,740) new class A ordinary shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing class A ordinary shares.

Subscription and payment

The one thousand seven hundred forty (1,740) new class A ordinary shares have been subscribed by:

- the company ARMOR S.A., prenamed, up to eight hundred seventy (870) class A ordinary shares, and
- the company ORBITA S.A., up to eight hundred seventy (870) class A ordinary shares, and fully paid up by the afore-said subscribers by payment in cash so that the amount one hundred seventy-four thousand Euro (174,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation INTERNATIONAL WINE CORPORATION, S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation, in order to reflect such action, and to give it the following wording:

- «**Art. 5.** The company's capital is set at four million three hundred ninety-six thousand and six hundred Euro (4,396,600.- EUR) divided into:
- twenty-nine thousand seven hundred forty (29,740) class A ordinary shares, with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each,
- fourteen thousand two hundred twenty-six (14,226) class B ordinary shares, with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»



Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand one hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit de la Principauté d'Andorre ARMOR S.A., ayant son siège social à Andorra La Vella, Passatge d'Europa 2, Etage 1 (Andorre), inscrite au Registre des Sociétés Commerciales d'Andorre sous le numéro 5644, livre S-7, folios 13-16.
- 2.- La société de droit de la Principauté d'Andorre ORBITA S.A., ayant son siège social à Andorra La Vella, Passatge d'Europa 2, Etage 1 (Andorre), inscrite au Registre des Sociétés Commerciales d'Andorre sous le numéro 5049, livre B-1, folio 208.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL WINE CORPORATION, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.907, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 992 du 6 octobre 2004 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 718 du 20 juillet 2005, et suivant acte en voie de publication de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2005.
- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-quatorze mille euros (174.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent vingt-deux mille six cents euros (4.222.600,-EUR) à quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (4.396.600,-EUR) par l'émission de mille sept cent quarante (1.740) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires de classe A existantes.

Souscription et libération

Les mille sept cent quarante (1.740) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A ont été souscrites par:

- la société ARMOR S.A., prédésignée, à concurrence de huit cent soixante-dix (870) parts sociales ordinaires de classe A, et
- la société ORBITA S.A., prédésignée, à concurrence de huit cent soixante-dix (870) parts sociales ordinaires de classe A.

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-quatorze mille euros (174.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société INTERNATIONAL WINE CORPORATION, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

- «Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (4.396.600,- EUR) divisé en:
- vingt-neuf mille sept cent quarante (29.740) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,
- quatorze mille deux cent vingt-six (14.226) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»



Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2006, vol. 536, fol. 16, case 6. – Reçu 1.740 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2006. I. Seckler.

(032382/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

B.S.A. Conseil, S.à r.I., BUSINESS SERVICES & ADVISORY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 21, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 115.348.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

- 1. Monsieur Martinho França Pereira Santos Silva, consultant, demeurant à L-2441 Luxembourg, 281, rue de Rollin-
- 2. Monsieur Laurent Fourmon, avocat, demeurant à F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or, route des Crêtes, non présent, ici représenté par Monsieur Damiano Nesi, ci-après nommé, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Lyon, le 21 mars 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.
 - 3. Monsieur Damiano Nesi, consultant, demeurant à L-2328 Luxembourg, 19A, rue des Peupliers.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de BUSINESS SERVICES & ADVISORY, S.à r.l., en abrégé B.S.A. CONSEIL, S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

- Art. 3. La société a pour objet la prestation de tous services de conseil économiques. D'une facon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou gui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.
 - Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par trois cents parts sociales (300) de cinquante (50) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Martinho França Pereira Santos Silva, prénommé	100 parts
2 Monsieur Damiano Nesi, prénommé	100 parts
3 Monsieur Laurent Fourmon, prénommé	100 parts
Total: trois cents parts sociales	300 parts

Les associés reconnaissent que le capital de quinze mille euros (15.000,- EUR) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est subordonnée à l'accord unanime des associés fondateurs.



- **Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

- Sont nommés gérants techniques de la société, pour une durée indéterminée:
- Monsieur Martinho França Pereira Santos Silva, prénommé,
- Monsieur Damiano Nesi, prénommé.

Les gérants disposent des pleins pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière de la société.

En tant que simples mandataires de la société, les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat. Chaque gérant est responsable individuellement envers la Société, et envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements, soit de la violation des statuts, soit des fautes commises dans sa gestion.

Les gérants ont notamment les pouvoirs suivants, dont l'énumération n'est pas limitative, mais purement énonciative.

Les gérants pourront engager seuls la société pour des dépenses d'un montant maximal de 10.000,- EUR par engagement et pour un montant global annuel maximum de 30.000,- EUR. Pour tout montant d'engagement supérieur à ces deux seuils, l'autorisation préalable par tout moyen de la part de deux gérants, ou d'un gérant et d'un associé est requise.

Les gérants pourront engager seuls la société pour la signature avec les tiers de tous les contrats de prestation de services standards tels que définis par les contrats type élaborés par la société et découlant de l'activité principale et habituelle de la société. Pour tout autre contrat engageant la société tant en terme de dépenses que de recettes (telles que, sans que cette énumération soit limitative, conclusion, modification ou résiliation de contrats de toute nature tels qu'accords de coopération, modification des structures juridiques de la Société, embauche de personnel ou modification des rémunérations, modification de la politique tarifaire, proposition de service qui n'est pas prévue par les standards), la signature de deux gérants ou d'un gérant et d'un associé est requise

L'adresse du siège social de la société est établie au 21, rue Jean-Pierre Sauvage, Résidence Béryl à L-2514 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.F. Pereira Santos Silva, D. Nesi, L. Fourmon, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2006, vol. 916, fol. 26, case 8. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2006.

A. Biel.



SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.

R. C. Luxembourg B 40.286.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1. Madame Martine Boidard, administrateur de sociétés, demeurant à F-69480 Anse, La Logère.
- 2. Monsieur Jacques Joseph Mareel, commerçant, demeurant à F-54126 Linselles, 58, rue de Wervicq.
- 3. Monsieur Jean-Pierre Richard Tordoor, employé, demeurant à L-9665 Liefrange, 22, Burewée,

les comparants sub 1 à 3 ici représentés par Monsieur Jeannot Diederich, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon,

en vertu de trois procurations données à Anse (F), le 9 janvier 2006, à Linselles (F), le 9 janvier 2006 et à Wiltz, le 13 janvier 2006,

et en vertu d'une procuration de substitution donnée à Grezieu La Varenne (F), le 27 janvier 2006 annexées à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro 96 du répertoire, non encore enregistré, ni publié,

lesquels comparants, tels que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 438 du 1er octobre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2004, non encore publié,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 40.286,
- qu'elle a un capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) (ci-avant 500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune,
- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE, S.à r.l. avec siège social à L-9665 Liefrange, 22, Burewee,
 - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Les comparants sub 1 à 3 prénommés, ici représentés comme prédit, cèdent par la présente l'intégralité de leur parts sociales, notamment Madame Martine Boidard, ses quatre cent vingt parts (420), Monsieur Jacques Joseph Mareel, ses soixante-quinze (75) parts et Monsieur Jean-Pierre Tordoor, ses cinq parts (5) à Monsieur Dominique Gagnant, Président de Sociétés, né à Châteauroux (Indre), France, le 1^{er} octobre 1957, demeurant à F-69290 Grezieu La Varenne, 6, Le Tupinier.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentés par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Dominique Gagnant, prénommé, ici représenté par Monsieur Jeannot Diederich, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grézieu La Varenne, le 27 janvier 2006,

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, lequel déclare accepter les prédites cessions.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE, S.à r.l.

Prix

Les cédants et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties d'un euro (1,- EUR) symbolique.

Les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire prénommé l'intégralité du prix avant la signature des présentes et hors présence du notaire ce dont les cédants lui consentent quittance et titre.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Gilles Lhopital, gérant de sociétés, demeurant à F-69290 Grézien La Varenne, 6, Le Tupinier, ici représenté par Monsieur Jeannot Diederich, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Grézieu La Varenne, le 27 janvier 2006, annexée à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore enregistré, ni publié agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE, S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession. Ensuite, l'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

En conséquence des prédites cessions de parts l'assemblée décide d'adapter l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.



Les parts, intégralement libérées, ont été souscrites par Monsieur Dominique Gagnant, Président de Sociétés, demeurant à F-69290 Grézien La Varenne, 6, Le Tupinier.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Diederich, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 mars 2006, vol. 320, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 mars 2006.

(032759/2724/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9665 Liefrange, 22, Burewee.

R. C. Luxembourg B 40.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 mars 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(032760/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 77.050.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006. P. Gallasin.

(030907/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.143.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006. Signature.

(030908//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.143.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

(030902//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.



IMMODUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.129.

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Frédéric Beaucourt, manager, demeurant à F-57000 Metz, 14, rue Charlemagne,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Metz, le 6 janvier 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, est demeurée annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

au nom et pour compte de:

Monsieur Aimé Dumartin, dirigeant de société, né à Sahgnaco-et-Muret (France), le 2 février 1936, demeurant à F-57000 Metz, 15, rue Bossuet.

Lequel comparant, au nom de Monsieur Aimé Dumartin, déclare que ce dernier est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IMMODUN, S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.129, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 619 du 18 août 1999.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée IMMODUN, S.à r.l., par son représentant ès qualités, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique par son représentant ès qualités décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 7.

a) La cession des parts entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission des parts pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.»

Deuxième résolution

L'associé unique par son représentant ès qualités décide de transférer le siège social de la société de L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«Art. 4. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou des associés.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Beaucourt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 151S, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1er février 2006.

P. Bettingen.

(032651/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.



IMMODUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2006.

P. Bettingen.

(032652/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 30.415.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 18 octobre 2005

Le Conseil d'Administration de la société anonyme FORTIS LUXEMBOURG-VIE s'est réuni à Luxembourg, au siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, en date du 18 octobre 2005 à 15.00 heures pour délibérer entre autres sur les points suivants à l'ordre du jour:

Démissions d'administrateurs:

- M. Kik Schneider informe le Conseil que les administrateurs suivants ont pris la décision de démissionner de leur mandat au Conseil d'administration:
 - M. Eugène Teysen, administrateur, avec effet au 15 août 2005;
 - M. Camille Fohl, administrateur, avec effet au 18 octobre 2005;
 - M. Paul Wolff, administrateur, avec effet au 18 octobre 2005;
 - M. Frank Dausy, administrateur, avec effet au 26 septembre 2005;
 - M. Roland Saintrond, administrateur, avec effet au 29 septembre 2005;

Mme Claire Pletinckx, administrateur, avec effet au 30 septembre 2005;

- M. Peer van Harten, administrateur et président du Conseil d'Administration, avec effet au 18 octobre 2005.
- Le Conseil prend acte de ces démissions, et le Président tient à remercier les administrateurs sortants de leur bonne coopération pendant la durée de leurs mandats respectifs, et leur exprime toute sa reconnaissance.

Proposition de coopter des administrateurs:

Les administrateurs présents proposent unanimement de coopter comme administrateurs les personnes suivantes en remplacement des administrateurs sortants:

- M. Olav Cuiper, demeurant 12, Zweerslaan, NL-3723 HP Bilthoven, en remplacement de M. Peer van Harten, comme administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- M. Olav Cuiper terminera le mandat de M. Peer van Harten qui court jusqu'au 1er avril 2011, date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2010.
- M. Jacob Westerlaken, demeurant 69, Johan Verhulstweg, NL-2061 LJ Bloemendaal, en remplacement de M. Frank Dausy.
- M. Jacob Westerlaken terminera le mandat de M. Frank Dausy qui court jusqu'au 1er avril 2011, date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2010.
 - M. Carlo Thill, demeurant 4, Gruefwiss à L-3371 Leudelange, en remplacement de M. Camille Fohl.
- M. Carlo Thill terminera le mandat de M. Camille Fohl qui court jusqu'au 4 avril 2008, date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2007.
 - M. Thierry Schuman, demeurant 18, rue des Prés à L-8147 Bridel, en remplacement de M. Paul Wolff.
- M. Thierry Schuman terminera le mandat de M. Paul Wolff qui court jusqu'au 4 avril 2008, date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2007.

La nouvelle composition du Conseil d'administration se présente donc comme suit:

- M. Olav Cuiper, Président;
- M. Kik Schneider, Vice-Président;
- M. Dirk Billemon, administrateur;
- M. Thierry Schuman, administrateur;
- M. Carlo Thill, administrateur;
- M. Jacob Westerlaken, administrateur.

Les membres du Conseil soumettront leur proposition aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale. Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour la société

D. Billemon

Administrateur Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06184. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031453//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.



CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 512.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 77.051.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

P. Gallasin.

(030909/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4911 Bascharage, 3, rue Emile Bofferding. R. C. Luxembourg B 68.005.

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jeff Flohner, employé privé, demeurant à L-4955 Bascharage, 5, rue des Primevères, détenteur de quatre cent quarante-cinq (445) parts sociales.
- 2) Monsieur Jérôme Flohner, employé privé, demeurant à A-2214 Auersthal, Schweinbartherstrasse, 3/1, détenteur de cinquante-cinq (55) parts sociales,

ici représenté par Madame Yvette Hengen, ci-après qualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2006,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3) Madame Yvette Hengen, femme au foyer, née à Pétange le 20 juin 1949, demeurant à L-4911 Bascharage, 3, rue Emile Bofferding.

Les comparants sub 1) et 2), agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée COBASOL, S.à r.l., avec siège social à L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.005, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 208 du 26 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1224 du 20 août 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Cession de parts sociales

Monsieur Jeff Flohner, préqualifié sub 1), cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trois cent vingt (320) parts sociales qu'il détient de la prédite société COBASOL, S.à r.l. à Madame Yvette Hengen, préqualifiée sub 3), qui accepte, moyennant le prix d'un euro (EUR 1,-) symbolique, montant que Monsieur Jeff Flohner reconnaît avoir reçu de Madame Yvette Hengen, dès avant la signature des présentes et hors présence du notaire instrumentant, ce dont titre et quittance.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. La cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Jeff Flohner, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
2) Monsieur Jérôme Flohner, préqualifié, cinquante-cinq parts sociales	55
3) Madame Yvette Hengen, préqualifiée, trois cent vingt parts sociales	320
Total: cing cents parts sociales	500

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Madame Yvette Hengen et Messieurs Jérôme et Jeff les Flohner, préqualifiés, seuls associés de la société COBASOL, S.à r.l., ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage à L-4911 Bascharage, 3, rue Emile Bofferding.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Flohner, Y. Hengen, A. Weber.



Enregistré à Capellen, le 4 avril 2006, vol. 435, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 avril 2006.

A. Weber.

(032650/236/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

EDI.STRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 107.277.

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EDI.STRA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée originairement sous la dénomination de EDI.STRA S.r.l. constituée suivant acte reçu par Maître Riccardo De Corato, notaire de résidence à Rome, en date du 26 juin 2002, inscrite au REA de Rome sous le numéro 1012092, dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés, contenant en outre le changement de la dénomination sociale en EDI.STRA, S.à r.l., une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 835 du 1^{er} septembre 2005.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- Monsieur Leopoldo Antonini, retraité, né à Rome, le 12 juillet 1938, demeurant à I-00146 Rome, Via Guglielmo Marconi 16.

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- Monsieur Aldo Castellani, commercial, né à Trevignano Romano, le 23 janvier 1964, demeurant à I-00069 Trevignano Romano, Via Roma, 23,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal aux lles Vierges Britanniques à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, et de faire adopter par la société la nationalité des lles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la gérante actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Road Town, Tortola afin d'enregistrer la Société aux Iles Vierges Britanniques, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des lles Vierges Britanniques compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella Moreschi, prénommée, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1er mars 2006, vol. 435, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006. H. Hellinckx.

(033454/242/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

EUNERGO S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 600.036,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 82.032.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

L. Candries.

(030911/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

SAILMORE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.268.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Peter Werner Ludwig Völkle, avocat, élisant domicile au 21, Feldstrasse, CH-8703 Erlenbach,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée aux présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SAILMORE MARINE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 83.268,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 93 du 17 janvier 2002,

au capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- que son mandant décide de dissoudre ladite société, dont il déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts:
 - que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
 - qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
 - que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
 - que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
 - que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2006, vol. 916, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2006.

F. Kesseler.

(032371/219/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.



ATOUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 52.870.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ATOUT S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.870, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 17 janvier 1996 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Charles Besnehard, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia Balthazard, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Hervé Monin, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Oue l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
 - 2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
 - 3. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 4. Constatation du basculement en euros du capital social souscrit de la Société, de même que la comptabilité et les livres de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de 1,- EUR = 40,3399 LUF du capital social souscrit de 50.000.000,- LUF en 1.239.467,62 EUR.
 - 5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 6. Acceptation de la démission des administrateurs actuels et décharge pour l'exécution de leur mandat.
 - 7. Nomination des nouveaux administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.
- II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée.
- IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que par suite du basculement à l'euro, le capital social souscrit de la Société, de même que la comptabilité et les livres de la Société se trouvent désormais exprimés en euros (EUR) et que par conséquent le capital social souscrit actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion de 1,- EUR, = 40,3399 LUF, en capital d'un montant d'un million deux cent trenteneuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR).

Quatrième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, à savoir Messieurs Robert Reckinger, Jacques Delvaux, Jean Hoss, Etienne Planchard et Pierre Ahlborn avec effet immédiat et leur donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.



Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs sortants:

- Monsieur Alain Fradin, Vice-Président du Directoire du CIC, demeurant au 170, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt;
- Madame Catherine Veret, Directeur des Risques Opérationnels du CIC, demeurant au 185, boulevard Voltaire, F-75011 Paris;
- Monsieur Charles Besnehard, Administrateur-Délégué Adjoint de AON INSURANCE MANAGERS (LUXEM-BOURG), demeurant au 45, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg.

Leur mandat expirera ainsi à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2007.

Dont acte, passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte. Signé: C. Besnehard, S. Balthazard, H. Monin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2006, vol. 901, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032667/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

ATOUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 52.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2006. J.-J. Wagner.

(032668/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

HASTINGS & CORNWALL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 78.390.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

R.P. Pels / B. Zech.

(030920/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

FUN INVEST GROUP, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 96.327.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 décembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2006, volume 151S, folio 74, case 3, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg;
- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(032378/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.



CHELTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 68.154.

DISSLOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société AMARANTE INVESTMENTS LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme CHELTINE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 68.154,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 243 du 8 avril 1999,

dont le capital a été converti en euros, aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé, en date du 28 juin 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 109 du 13 février 2001, lequel capital est de trente-trois mille cinq cent soixante-neuf euros et soixante-dix cents (EUR 33.569,70), représenté par soixante-cinq (65) actions sans désignation de valeur nominale;

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
 - que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
 - que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
 - que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2006, vol. 916, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2006.

F. Kesseler.

(032374/219/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BESTSELLER RETAIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.710.

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BESTSELLER RETAIL EUROPE A/S, société de droit du Danemark, ayant son siège social à 7330 Brande (Danemark), Industrievej 23,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante représentée comme il est dit ciavant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société BESTSELLER RETAIL LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1736 du 5 décembre 2002, enregistré au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 89.710 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial C du 24 octobre 2005 numéro 1085.
- Qu'elle a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) à EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 20 (vingt) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR



10.000,- (dix mille euros) chacune, libérées par apport en espèces, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

- Qu'elle déclare souscrire les vingt (20) nouvelles parts et de les libérer par un apport en espèces.

Libération

Le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de ces résolutions, l'associée unique représentée comme dit ci-avant, prie le notaire de constater la modification de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille (EUR 550.000,-) représenté par cinquante-cinq (55) parts sociales de dix mille (EUR 10.000,-) chacune, entièrement libérées».

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, il signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, vol. 152S, fol. 33, case 7. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2006.

P. Bettingen.

(033561/202/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

BESTSELLER RETAIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2006.

P. Bettingen.

(033562/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

I.M.E.C., INTERNATIONAL MEDICAL EQUIPMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 58.786.

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MEDI-CAL EQUIPMENT CONSULTING S.A., en abrégé I.M.E.C. S.A., ayant son siège social à L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 58.786, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 1997, numéro 377. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1452 du 24 décembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Greven-macher.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mario Melchior, commerçant, demeurant à Mettlach/Nohn (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5570 Remich, 33, route de Stradtbredimus à L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss et modification de l'article 1er (paragraphe 2) des statuts.



- 2.- Divers.
- B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5570 Remich, 33, route de Stradtbredimus à L-5495 Wintrange, 6. Waistrooss.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1er (paragraphe 2) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1er. (paragraphe 2). Le siège social est établi dans la Commune de Remerschen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Steuermann, Ch. Fondeur, M. Melchior, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, vol. 27CS, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 février 2006.

P. Bettingen.

(033563/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

I.M.E.C., INTERNATIONAL MEDICAL EQUIPMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 58.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2006.

P. Bettingen.

(033564/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

FRANCK BACKERFELD INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 70.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 août 2005. Signature.

(030943//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

FRANCK BACKERFELD INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 70.457.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 août 2005. Signature.

(030945//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.



DMT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 115.347.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Miroslav Dimitrov, designer, demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.
- 2. Monsieur Dinko Velev, cuisinier, demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de DMT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration avec l'achat et la vente des articles de la branche, et l'import et l'export de produits vinicoles et spiritueux.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Miroslav Dimitrov, prénommé	25 parts
2 Monsieur Dingo Velev, prénommé	75 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.



Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Miroslav Dimitrov, prénommé.

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Dinko Velev, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Dimitrov, D. Velev, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2006, vol. 916, fol. 29, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2006.

A. Biel.

(032559/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

INTRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 44.488.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 20 janvier 2006

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 19 janvier 2005 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- Monsieur Gérard Thuillez, comptable, demeurant professionnellement au 30, rue Jean-Jacques Rousseau, CH-1211 Genève;
- Madame Marie-Claude Locatelli, comptable, demeurant professionnellement au 30, rue Jean-Jacques Rousseau, CH-1211 Genève;
- Monsieur Sylvain Rigo, économiste, demeurant professionnellement au 30, rue Jean-Jacques Rousseau, CH-1211 Genève:
- MAZARS, Commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031258/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

INTRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 44.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(031116/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.



EXTRA STONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.532.

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXTRA STONE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.532, constituée suivant acte reçu le 14 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 17 mars 1995,

modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1201 du 12 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R.M. Tonelli, F. Marx, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

J. Elvinger.

(032697/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.



RAV S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 86.387.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day in the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, here represented by:

- a) Mrs Danielle Caviglia, lawyer, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Mrs Angelina Scarcelli, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

acting as a special proxy holder of:

KESVIND CORP. S.A., a company incorporated and existing under the laws of Uruguay, established and having its registered office at Canelones 1090, Montevideo, Uruguay,

hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a general power of attorney given in Montevideo (Uruguay), on 19 April 2002,

a copy of which, after been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing persons, acting in their here above stated capacities, declared and requested the undersigned notary to act:

- I.- That the company RAV S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 86.387, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 19 February 2002, published in the Mémorial C number 892 of 12 June 2002, (here after «the Company»);
- II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) divided into thirty-two (32) shares, having each a par value of thousand Euro (1,000.- EUR) and each of them being fully paid up in cash:
- III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company RAV S.A., prenamed;
- IV.- That the principal has acquired all thirty-two (32) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.
- V.- That the principal declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.
- VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.
- VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.
- VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par:

- a) Madame Danielle Caviglia, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;



les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

KESVIND CORP. S.A., une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Canelones 1090, Montevideo, Uruguay,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'un pouvoir général donné à Montevideo (Uruguay), le 19 avril 2002,

une copie de ce pouvoir général, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont déclaré et ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la société RAV S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.387, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 892 du 12 juin 2002, (ci-après: «la Société»);
- II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trente-deux (32) actions, chaque action avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), et chacune étant intégralement libérée en numéraire;
- III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société RAV S.A., prédésignée.
- IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trente-deux (32) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.
- V.- Que le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.
- VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Caviglia, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2006, vol. 901, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2006. | J.-J. Wagner.

(032670/239/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

REAL EUROPEAN ESTATE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.144.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2005

- 1. La liquidation de la société REAL EUROPEAN ESTATE (LUXEMBOURG) S.A. est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031029/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.



HILTON PCB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 114.192.

_

In the year two thousand six, on twenty-third of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HILTON HOTELS CORPORATION, a Delaware company incorporated under the laws of Delaware, with registered Office at 9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, California 90210, Delaware state, identification number 0403628,

here represented by Mrs Isabelle Lux, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Beverly Hills (California), on 21st February 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of HILTON PCB, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 114.192, incorporated pursuant a notarial deed dated 15th February 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations. The articles of association of the Company have not been amended since incorporation date.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to convert the share capital of the Company from Euro into US Dollars and to increase the share capital so that the final share capital amount is set at sixteen thousand US Dollars (16,000.- USD).

Subscription and payment

The increase of capital has been subscribed by HILTON HOTELS CORPORATION, prenamed.

The increase of capital has been fully paid up in cash so that after the change of currency of the share capital an amount of one thousand one hundred and eighty-two point fifty US Dollars (1,182.50 USD) which constitutes the difference to convert the share capital form its current amount to sixteen thousand US Dollars (USD 16,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 paragraph one of the articles of association which should subsequently reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The Company's share capital is set at sixteen thousand US Dollars (USD 16,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty-two US Dollars (USD 32.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HILTON HOTELS CORPORATION, une Delaware company constituée selon le droit de Delaware, ayant son siège social à 9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, California, 90210, Delaware, numéro de Registre 0403628,

dûment représentée par Madame Isabelle Lux, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Beverly Hills (Californie) en date du 21 février 2006, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

HILTON HOTELS CORPORATION est l'associé unique de HILTON PCB, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 114.192, constituée en vertu d'un acte notarié en date du 15 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

La comparante, représentant l'intégralité du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la monnaie du capital social d'euros en US dollars et d'augmenter le capital jusqu'à un montant de seize mille US dollars (16.000,- USD).

Souscription et libération

L'augmentation de capital est entièrement souscrite par HILTON HOTELS CORPORATION, mentionnée ci-avant. L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de mille cent quatre-vingt-deux virgule cinquante US dollars (1.182,50 USD) correspondant à la différence pour porter le capital de son montant



actuel à seize mille US dollars (USD 16.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui devra désormais se lire comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à seize mille US dollars (USD 16.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-deux US dollars (USD 32,-) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lux, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1er mars 2006, vol. 901, fol. 62, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2006. J.-J. Wagner.

(032673/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

HILTON PCB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 114.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2006. J.-J. Wagner.

(032674/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

@VANTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 77.797.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006. Signature.

(030934/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.137.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030949//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 55.137.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03845, a été déposé au regis-

tre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030931//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.



HUISLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman. R. C. Luxembourg B 64.937.

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HUISLUX INVESTMENTS S.A., avec siège social à Remich, constituée par acte notarié en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 641 du 10 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 du 23 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.
- 2. Révocation de Madame Sarah Marino de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.
- 3. Nomination de Monsieur Jean Naveaux à la fonction d'administrateur de la société.
- 4 Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. alinéa 1er. Le siège social est établi à la commune de Roeser.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Sarah Marino de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean Naveaux, administrateur de sociétés, né à Villers-la-Loue (Belgique) le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, F. Collot, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, vol. 27CS, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

G. Lecuit.

(032704/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.



HUISLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 64.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

G. Lecuit.

(032706/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

MONTRACHAT HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 36.912.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

(030938/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 90.106.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg en date du 2 février 2005 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Les mandats des gérants suivants sont renouvelés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des associés délibérant sur les comptes annuels au 31 mars 2005:
- Monsieur Michael David Cook Smith, né à Leeds, Royaume-Uni, le 16 janvier 1953, demeurant à Springwood House, The Ridges, Finchampstead, Berkshire, Royaume-Uni;
- Monsieur Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, né à Curaçao, Antilles Néerlandaises, en date du 27 septembre 1960, demeurant à NL-1118 BH Luchthaven Schiphol, Word Trade Center Schiphol Airport, Tower B, 6e étage, Schiphol Boulevard 285, Pays-Bas;
- Monsieur Bruce Hardy McLain, né à San Francisco, Etats-Unis, le 30 septembre 1952, demeurant 19 Clifton Gardens W9 1 AL, Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Alexander Donald Mackenzie, né à Lasswade, Royaume-Uni le 4 mars 1957, demeurant à Shalden Lodge, Shalden NR Alton, Hampshire, GU34 4DV, Royaume-Uni;
- Monsieur Steven Koltes, né en Pennsylvanie, Etats-Unis, le 9 mars 1956, demeurant à Parkstrasse 4, 61462 Köningstein, Taunus, Allemagne;
- Monsieur Maarten Ruijs, né à Hampstead, Pays-Bas, le 10 avril 1962, demeurant à The Prudential Tower Residence number 370, 2-13-14 Nagata-Cho, Chiyoda-Ku, Tokyo, 100-0014 Japon;
- Monsieur Francisco Javier de Jaime, né à Madrid, Espagne, le 28 novembre 1964, demeurant à Urbanizacion Monteclaro, Lilas 37, 28223 Madrid, Espagne;
- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Mark Alan Ross Grizelle, né le 4 juin 1956 à Bognor Regis, Royaume-Uni, demeurant au 111 Strand, WC 2RO AG, Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur lain Parham, né le 12 septembre 1957 à Brentwood, Royaume-Uni, demeurant au 111 Strand, WC 2RO AG, Londres, Royaume-Uni;
- Madame Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des associés délibérant sur les comptes annuels au 31 mars 2005.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06979. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031311/1035/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.



QUEST MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.341.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(030941/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AURINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 77.943.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BP00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(030975/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

DAMRO TECHNOLOGY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.

H. R. Luxemburg B 104.583.

Im Jahre zweitausendsechs, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

- 1) Herr Robert Peters, Kaufmann, geboren in Oppeln (Deutschland), am 15. Mai 1973, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Grafschaft 3.
- 2) Herr Damian Gajda, Kaufmann, geboren in Bad Königsdorf (Deutschland), am 17. September 1975, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, An der Mühle 2.

Die Komparenten erklären, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DAMRO TECHNOLOGY, S.à r.l., mit Sitz in L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, unter Sektion B und der Nummer 104.583, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 23. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 180 vom 28. Februar 2005,

welche sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5672 Schuttrange, 2, rue du Verger nach L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.
 - 2.- Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger nach L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 2 (Absatz 1) abzuändern wie folgt:

«Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Peters, D. Gajda, P. Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 151S, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Februar 2006.

P. Bettingen.

(032713/202/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

DAMRO TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht. R. C. Luxemburg B 104.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2006.

P. Bettingen.

(032714/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

POLOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 49.979.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(030976/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

GENCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 57.067.

Le bilan au 31 mai 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(030977/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

COLONNADE HOLDCO N° 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 101.881.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 29 mars 2006

Après avoir constaté que Monsieur Koen Van Baren s'est démis de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 10 juin 2005, les administrateurs restants ont décidé à l'unanimité et conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Christophe Fasbender, employé privé, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 10 juin 2005 et dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour COLONNADE HOLDCO N° 5 S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031078/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.



LT MARKETING, Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine. R. C. Luxembourg B 115.295.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry Leenders, indépendant, demeurant à B-7133 Binche (Belgique), 124, rue de Cent Pieds,
- 2.- Monsieur Miguel Bedogni, employé, demeurant à B-7110 La Louvière (Belgique), 14, rue de l'Agace,

ici représenté par le comparant premier nommé agissant en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Strepy, le 12 mars 2006,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de LT MARKETING.
- Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'exploitation d'une agence de publicité, l'achat et la vente de matériel publicitaire et d'identification, la conception graphique, les études de marketing ainsi que l'activité d'intermédiaire commercial.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.



Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.
- Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 Monsieur Thierry Leenders, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2 Monsieur Miguel Bedogni, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100



Le prédit capital a été intégralement libéré par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, agissant comme prédit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, après délibération, pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Thierry Leenders, prénommé.
- b) Monsieur Miguel Bedogni, prénommé.
- c) Monsieur Jean-Marc Helsen, indépendant, demeurant à B-7134 Binche (Belgique), 2, Domaine du Bois du Roy.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Laurent Scotto, administrateur de société, demeurant à L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
 - 5) L'adresse du siège social est fixée à L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte,

Signé: Th. Leenders, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, vol. 28CS, fol. 2, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 5 avril 2006.

M. Decker.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société, le 30 mars 2006

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné président du conseil et administrateur-délégué, Monsieur Thierry Leenders, [employé, demeurant à B-7110 La Louvière (Belgique), 14, rue de l'Agace], chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, et notamment dans les rapports de la société avec les administrations et les établissements financiers.

(...)

Th. Leenders / M. Bedogni / J.-M. Helsen.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2006, réf. DSO-BO00237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(031749/241/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck